



Recueil de recommandations de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS pour la Journée mondiale de prière 2024

Introduction

La Journée mondiale de prière JMP, portée par un mouvement féminin œcuménique international, est un temps de prière qui met en lien des personnes issues de différentes confessions et dénominations chrétiennes à travers le monde entier. Chaque premier vendredi soir de mars, une même liturgie, préparée par des femmes du comité JMP du pays organisateur, est célébrée tout autour du globe ; ainsi, pendant 24 heures, cette prière se répand autour de la terre. La liturgie rédigée par le pays organisateur crée du lien, tout comme un chant commun entonné lors de toutes les célébrations.

Dans la plupart des paroisses, cet événement, très majoritairement porté par des laïcs, fait partie des événements annuels récurrents qui se sont largement imposés. Tant la direction que le comité sont constitués de déléguées régionales représentantes des différentes confessions. Le pays hôte est désigné plusieurs années à l'avance par le comité exécutif à New York. Du point de vue organisationnel, la JMP Suisse forme une association indépendante et œcuménique. Les dernières informations sur la JMP ainsi que du matériel sont disponibles sur le site www.wgt.ch dans les trois langues nationales.

Il y a 30 ans, la Palestine avait déjà été pays organisateur, provoquant de nombreux débats houleux dans les Églises et, dans certains cas, d'importantes tensions. Compte tenu de la situation actuelle au Moyen-Orient, la liturgie du comité JMP palestinien a de nouveau suscité une controverse qui n'épargne pas notre propre communauté ecclésiale. Le présent recueil de recommandations a pour but d'aider les paroisses à mener à bien la Journée mondiale de prière. Il convient de respecter l'autonomie du pays organisateur et du comité local de femmes. Par ailleurs, l'EERS condamne fermement toute violation des droits humains et tout antisémitisme. Depuis des années, à travers le dialogue judéo-chrétien et interreligieux, elle s'engage pour que les informations historiques diffusées dans nos Églises soient correctes et pour éviter un surcroît d'hostilités.

Certains passages de la liturgie rédigée par des femmes palestiniennes peuvent susciter des tensions étant donné l'actualité au Moyen-Orient. À la demande de nos Églises membres, le présent document attire l'attention sur des aspects potentiellement délicats du texte sans pour autant remettre en cause le précieux travail liturgique des rédactrices, ni l'important engagement de la JMP Suisse.

Le comité palestinien de préparation de la liturgie a annoncé que le texte serait adapté et complété compte tenu de la situation actuelle. Les informations et les explications contenues sur le site web de la Journée mondiale de prière Suisse (www.wgt.ch) sont tenues à jour, et il est donc recommandé de les consulter régulièrement.

Explications et recommandations

Nous recommandons d'éviter le mot « nakba » dans la liturgie de la JMP.

« Nakba » est un mot politiquement chargé, polysémique et ambigu. La liturgie évoque à plusieurs reprises l'année décisive de 1948. Du côté palestinien, le Jour de l'indépendance d'Israël est désigné comme *an-Nakba* (النكبة), la catastrophe, le malheur). Le mot est aussi parfois employé dans le contexte de la guerre des Six Jours. Actuellement, compte tenu de ce qui se passe à Gaza, ce mot étroitement lié à la complète remise en question de l'État d'Israël est à nouveau largement utilisé. En outre, il est parfois explicitement dirigé contre la population juive et le judaïsme dans son ensemble. En parallèle, la droite israélienne utilise aussi la notion de « nakba » lorsqu'elle menace de purification ethnique les Palestiniennes et les Palestiniens ainsi que les Israéliennes et les Israéliens d'origine palestinienne. Depuis 2008, la loi bannit ce mot des manuels scolaires en langue arabe. En Israël, la loi de la Nakba, promulguée en 2012, permet notamment au gouvernement de réduire le montant des subventions d'État pour les institutions qui qualifient le Jour de l'indépendance de « nakba ».

Nous recommandons de renoncer au symbole de la clé dans la mesure du possible.

Le symbole de la clé, porteur d'espérance, rappelle la patrie perdue, la fuite et les expulsions liées à la création de l'État d'Israël. De nombreuses familles palestiniennes réfugiées possèdent encore la clé de leur ancienne maison, même si celles-ci ont disparu pour la plupart. La clé sert aussi à revendiquer le droit à la terre. En outre, ce symbole s'accompagne parfois de l'idée d'éliminer à jamais la population israélienne. Du point de vue israélien, cette vénération de la clé comme signe de revendication d'une terre et de maisons par la population palestinienne qui a fui en 1948 et a en partie été expulsée, a quelque chose de menaçant. Dès lors, elle est considérée comme le signe d'une interprétation unilatérale de l'histoire et de la non-acceptation fondamentale d'un État démocratique. Le souhait du retour et la prière d'exaucement accompagnent aussi les juives et les juifs orthodoxes. Cette requête revêt un caractère particulièrement explosif dans la situation tout à fait tragique d'aujourd'hui où, d'un côté, des colonnes impressionnantes de personnes sans abri fuient Gaza et sont refoulées et, de l'autre, des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens israéliens de diverses origines religieuses vivent le même drame ces derniers jours et semaines. Une prière pour l'une des parties pourrait être interprétée comme prière contre l'autre partie. En l'occurrence, il peut être judicieux de préférer le symbole du rameau d'olivier à celui de la clé.

Nous recommandons d'adapter légèrement la prière d'intercession.

Les récits des femmes palestiniennes devraient absolument être conservés comme des témoignages de vie personnels. En revanche, il peut être judicieux d'adapter légèrement la prière d'intercession (notamment au vu des foyers de conflit actuels et de la souffrance subie tant par la population palestinienne que par la population israélienne) afin que la prière pour une partie ne puisse pas être instrumentalisée comme prière contre l'autre partie et entraîner ainsi des tensions supplémentaires. Voici quelques propositions allant dans ce sens. www.wgt.ch

Proposition de léger remaniement pour la prière d'intercession

Livret liturgique JMP, page 14, à partir de la ligne 14 :

Célébrante : Dieu, notre rocher,
tu nous as enseigné à nous reposer sur toi.
Nous prions pour toutes celles et tous ceux qui sont privés de foyer. Nous prions en particulier pour les nombreuses familles dont la maison a été détruite ou rasée.
Nous prions pour toutes les personnes qui n'ont ni protection ni toit sur la tête, en particulier pour les enfants.
Permet que cette guerre prenne fin et que les familles obtiennent la guérison et reçoivent justice.
Conduis-nous vers la vie à laquelle tu nous as appelé-es.

Assemblée : Entends notre prière.

Célébrante : Dieu de la paix,
nous prions pour que des efforts communs mènent à une solution juste et à la cessation de l'oppression.
Nous prions pour la ville de Jérusalem, qui est sacrée pour les personnes de confession chrétienne, juive et musulmane.
Nous prions pour l'égalité des droits, pour la liberté de religion, la liberté de mouvement et la liberté d'expression.
Avec nos sœurs palestiniennes, nous te prions : apprends-nous à suivre l'exemple de Jésus et à accueillir dans l'amour tout un chacun sur cette terre.
Conduis-nous vers la vie à laquelle tu nous as appelé-es.

Assemblée : Entends notre prière.

Célébrante : Esprit de consolation et de protection,
Nous prions pour toutes les personnes malades, mourantes et en deuil.
Nous prions pour toutes les soignantes et pour tous les soignants, et pour toutes celles et ceux qui apportent du réconfort là où règne la souffrance.
Quand nous nous sentons perdus et épuisés, fortifie-nous.
Que la sève de ta vie fasse reverdir nos branches desséchées pour qu'elles portent du bon fruit.
Donne-nous une vie nouvelle et l'espérance de la résurrection.
Conduis-nous vers la vie à laquelle tu nous as appelé-es. [...]